



**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

Procès-verbal conseil d'école n°1

Mardi 10 novembre 2020 – salle polyvalente Maadi

Horaires de la réunion : 16h10 – 18h15 (durée 2h05)

Membres de droit siégeant avec droit de vote :

Présents :

Administration

- Philippe ANDRIES, Directeur des classes primaires des sites de New Cairo et de Zamalek (Président de séance)

Enseignants

- Eve HASCOËT / CP – site de Maadi
- FREIJI Nathalie / CM1 – site de Maadi
- Marie-Eve VASLIN / CM1 – site de Maadi
- Philippe ROI / EMFE-CE2 – site de Maadi
- Chloé CHARRON / Anglais – sites de Maadi et Zamalek
- Marwa CABLEY – Arabe – site de Maadi
- Aurélie HASSAN / CM1 – site de New Cairo
- Maya SAID / CE1 – site de New Cairo
- Thibault FILLION / CE2 – site de Zamalek
- Martin NEDELEC / CM1 – site de Zamalek
- Elsie HOSTEIN / GS – site de Maadi
- Clémentine ASSAF / MS – site de Zamalek
- Zeinab LE GUELLEC / MS – site de Maadi

Représentants des parents élus

- Nathalie CHOUCHA
- Hatem EL-NASHAR
- Cherif ERIAN
- Tatiana HATOUT
- Aya GADO
- Dalia DAWOUD
- Noha ELZAYAT
- Christine GUINDI
- Tarek HAMDI
- Géhane AYAS
- Rima ASSALY
- Nour SHORRAB EL SADAT
- Paul HADDAD
- Sherif ESKAROUS

Excusés :

Enseignants

- Caroline LECA / CM2 – site de Maadi
- Inès EL MASRY / CE1 – site de Maadi



**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

Membres de droit siégeant avec voix consultative :

Présents :

Administration

- Frédéric BROMONT, Proviseur, chef d'établissement
- Thierry DAUM, Directeur Administratif et financier

Excusée :

- Anne SIMON, IEN (Abou Dhabi)

Invitées siégeant avec voix consultative :

Présente :

- Laura ABOU HAIDAR, Attachée de Coopération Educative

Excusée :

- Séverine GATEAU, directrice du site primaire de Maadi

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'école extraordinaire du 13 septembre 2020 ;
2. Présentation des membres ;
3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ;
4. Attributions du conseil d'école ;
5. Règlement intérieur du conseil d'école ;
6. Présentation des écoles du LFC ;
7. Bilan de rentrée 2020 ;
8. Protocole sanitaire
9. Restructuration du site de Maadi ;
10. Projet d'école 2015/2020 ;
11. Aide aux enfants à besoin particulier ;
12. Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ;
13. Dates importantes ;
14. Questions diverses.

Philippe ANDRIES ouvre la séance du Conseil d'école à 16H10.

Marie-Eve VASLIN, Professeure des Ecoles du Site de Maadi est secrétaire adjointe de séance.

Philippe ANDRIES est secrétaire de séance.

En préambule, Mme Zeinab LEGUELEC fait lecture d'une déclaration liminaire des enseignants du 1^{er} degré aux membres du conseil d'école. (Le document est joint en annexe au procès-verbal)



Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek Année scolaire 2020 / 2021

Les enseignants soulignent le maintien de ce conseil d'école en présentiel alors que la situation sanitaire s'aggrave en Egypte.

Ils soulignent l'horaire inhabituel de ce conseil ce qui entraînera un retour tardif au domicile pour certains des membres.

M. Le Proviseur répond qu'il est nécessaire que le conseil d'école se tienne en présentiel : c'est une instance délibérative et il faut veiller à la légalité des actes. Il entend la problématique liée à l'heure tardive du début du conseil d'école et veillera dans l'avenir, selon les contraintes de son agenda, à respecter les horaires habituels de réunion.

Le quorum étant atteint, Philippe ANDRIES informe les membres du Conseil d'Ecole des thèmes de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 13/09/2020

Le procès-verbal du conseil d'école du 13 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des membres et invités

Philippe ANDRIES présente les membres du Conseil d'école :

- siégeant avec droit de vote :

- le directeur président le conseil (Les directeurs présideront à tour de rôle les conseils d'école successifs)

- 15 enseignants des écoles

- 15 représentants des parents d'élèves

- siégeant avec voix consultative :

- le chef d'établissement

- le directeur administratif et financier

- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence à Abou Dhabi.

- invités avec voix consultative :

- le directeur ne présidant pas le conseil

- l'attachée de coopération éducative

3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Les élections se sont déroulées le 07 octobre 2020 (scrutin) :

- Nombre d'inscrits :	1 434
- Nombre de votants :	207
- Bulletins nuls et blancs :	0
- Taux de participation / inscrits :	14,4 %



**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

Elus : 15 titulaires / 15 suppléants

TITULAIRES

Hatem EL NASHAR
Maryse ANANIAN
Noha EL ZAYAT
Nathalie CHOUCHA
Christine GUINDI
Shahira FAHMY
Lydia BOUSSETA
Tarek HAMID
Rima ASSALY
Riham SAMIR
Aya GADO
Cherry KHALIL
Rania EL NAGGAR
Sherif YOUSSEF
Paul HADDAD

SUPPLEANTS

Beshir CHOUCHA
Héliena PORTHA
Sherif ERIAN
Dalia EL FAYED
Gehane AYES
Tatiana
Maya HAMDI
Joe ASMAR
Nour CHORRAB
Karine ZABAL
Dalia DAWOUD
Miriam IBRAHIM
Salma ACLIMANDOS
Madonna MALKOUN
Tayssir MAHMOUD

4. Attributions du conseil d'école

Philippe ANDRIES expose les attributions du conseil d'école :

Le conseil d'école **adopte le règlement intérieur** de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est **consulté pour avis** sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques,
- L'organisation du temps et du calendrier scolaire,
- Le projet d'école,
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école,
- Les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant en compte les contraintes locales,
- Les projets et l'organisation des classes de découverte,
- Les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et la santé dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques,
- Les questions relatives à l'accueil, l'information des parents.

5. Règlement intérieur du conseil d'école

Article 1 : Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à renouvellement de ses membres.

Article 2 : Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur d'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibératives.

Article 3 : La convocation portant l'ordre du jour provisoire sera envoyée au moins dix jours à l'avance

Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek Année scolaire 2020 / 2021

accompagnée de tous les documents préparatoires. Ce délai pourra être réduit à trois jours en cas d'urgence. Tout membre du Conseil d'École souhaitant rajouter une question à l'ordre du jour devra la déposer par écrit auprès des directeurs, 48 heures avant la date du Conseil.

Article 4 : Pour les réunions des Conseils d'école, les invitations sont envoyées aux parents d'élèves titulaires. Si un parent ne peut pas y assister, il doit contacter son suppléant.

Article 5 : L'ordre du jour est arrêté en début de séance par le Conseil d'École. Les questions éventuellement ajoutées à ce moment ne pourront être retenues que dans la mesure où elles présentent un caractère d'urgence et ne nécessitent pas une instruction préalable.

Article 6 : Le Conseil d'École a à connaître de toutes les questions touchant à la vie de l'établissement.

Article 7 : Une suspension de séance pourra être obtenue à la demande d'un membre du Conseil.

Article 8 : Les votes ont lieu à main levée (mais le vote secret est de droit si un membre du Conseil le demande).

Article 9 : A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance chargé d'établir le procès-verbal.

Le procès-verbal est dressé par le président, le Directeur d'école, adopté lors du conseil suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Article 10 : Les membres du Conseil sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Article 11 : Il est recommandé à chaque membre d'observer une certaine discipline pour permettre un déroulement efficace des séances qui ne devront pas excéder une durée de deux heures. Les questions qui n'auraient pu être traitées seront inscrites prioritairement à l'ordre du jour de la séance suivante.

Article 12 : Les membres du Conseil étant mandatés pour exprimer la position des catégories qu'ils représentent, ils ne sauraient être tenus personnellement responsables et éventuellement sanctionnés pour une opinion qu'ils auraient défendue.

Article 13 : On veillera à ce que les téléphones portables soient éteints pendant les séances.

Le règlement intérieur du conseil d'école, valable pour une année, est approuvé à l'unanimité.

6. Présentation des écoles du LFC

Le Lycée Français du Caire est un établissement en gestion directe du réseau AEFÉ de la zone Moyen Orient

Quatre sites composent le LFC :

- Mearag : collège et lycée (2nd degré)
- Maadi, New Cairo et Zamalek : école (1^{er} degré)

Philippe ANDRIES explique : le Lycée Français du Caire fait partie de la Zone Moyen Orient dont l'établissement mutualisateur est le Lycée Massignon d'Abou Dhabi.

La Zone Moyen Orient s'étend sur 13 pays et comprend 30 établissements établis sur 35 sites.

La direction du Lycée Français du Caire :

- le Proviseur du LFC : Frédéric BROMONT
- le Proviseur-Adjoint : Jacques LAMAS
- le Directeur Administratif et Financier : Thierry DAUM
- la Directrice du site de Maadi : Séverine GATEAU
- le Directeur des sites de Zamalek et New Cairo : Philippe ANDRIES

**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

Les effectifs au 10 novembre par site :

	Maadi			Nouveau Caire			Zamalek		
		nb de classes	moyenne par classe		nb de classes	moyenne par classe		nb de classes	moyenne par classe
MS	50	2	25,0	24	1	24,0	27	1	27,0
GS	74	3	24,7	26	1	26,0	29	1	29,0
CP	82	3,5	23,4	26	1	26,0	24	1	24,0
CE1	87	4	21,8	25	1	25,0	32	1,5	21,3
CE2	108	4,5	24,0	23	1	23,0	37	1,5	24,7
CM1	94	4	23,5	26	1	26,0	24	1	24,0
CM2	104	4	26,0	26	1	26,0	23	1	23,0
	599	25	24,0	176	7	25,1	196	8	24,5

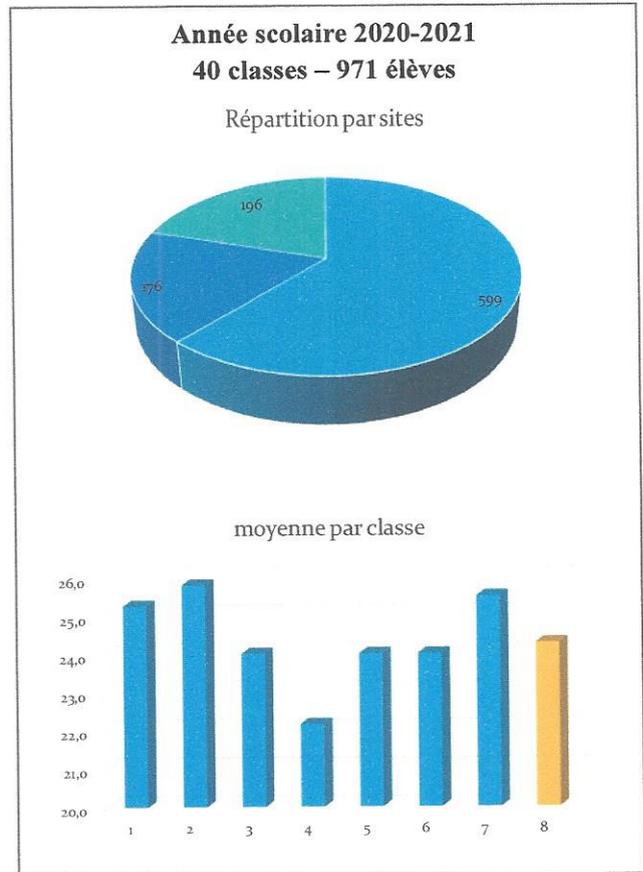
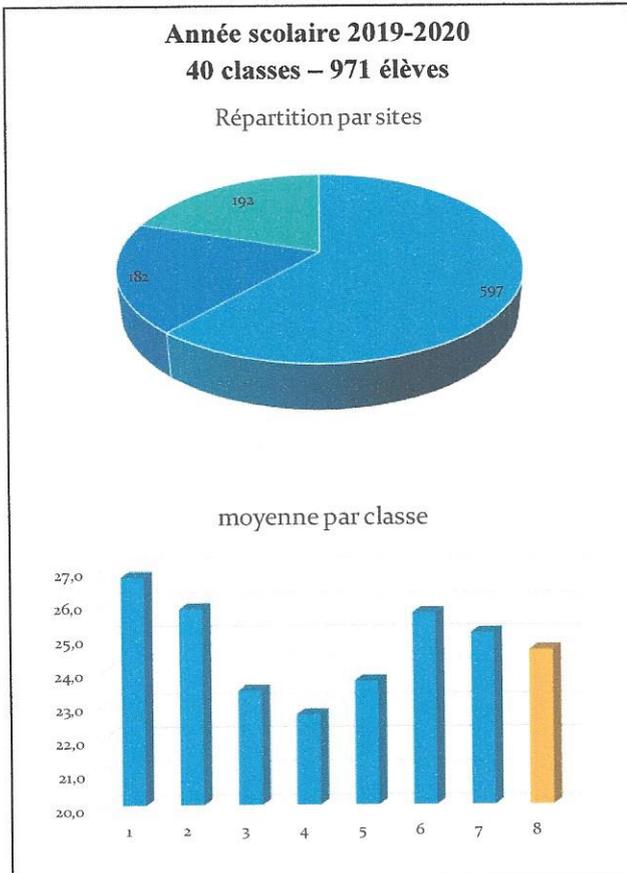
Les effectifs au 10 novembre sur les trois sites :

	TOTAL		
	Effectif	nb de classes	moyenne par classe
MS	101	4	25,3
GS	129	5	25,8
CP	132	5,5	24,0
CE1	144	6,5	22,2
CE2	168	7	24,0
CM1	144	6	24,0
CM2	153	6	25,5
	971	40	24,3



Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek Année scolaire 2020 / 2021

Les effectifs sur les trois sites : comparaison



Philippe ANDRIES fait remarquer que les effectifs sont identiques à ceux de la rentrée 2019.

- **cycle 1** : maternelle : PS, MS et GS (rentrée 2015)
- **cycle 2** : élémentaire : CP, CE1 et CE2 (rentrée 2016)
- **cycle 3** : élémentaire : CM1, CM2 et collège : 6^{ème} (rentrée 2016)

Les élèves ont trois années pour maîtriser les compétences attendues à la fin du cycle.

Les **enseignants nouvellement arrivés** dans l'équipe pédagogique du 1^{er} degré sont :

Maryse ABDALLAH : assistante maternelle – Zamalek

Naglaa ADEL : anglais – New Cairo

Ahmed EL WAKAD : CE2 – Maadi

Anne EL MALT : arabe – Zamalek

Stéphane GEORGE : CP – Zamalek

Lamice NOURAG : CM2 – Maadi

Philippe ROI : CE2 – Maadi et EMFE

Rachida SALIMANI : CE2 – Maadi

Bassima SAMY : FLE – sur les trois sites

Valérie TAUZIN : CE1 – Maadi



**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

La BCD (bibliothèque centre documentaire) :

- **Maadi : Jeanne FRANCES** est affectée à temps complet pour l'animation de la BCD.
- **New Cairo : Hala STROUGO**, coordinatrice du site, assure l'animation de la BCD et le prêt du livre. Des animations sont assurées par les enseignants.
- **Zamalek : Jessica EL-MASRY**, coordinatrice du site, assure le prêt du livre. Des animations sont assurées par les enseignants.

Enseignement des langues

Le volume des heures de classe des élèves de l'AEFE peut varier de 24h00 à 26h00. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil est une priorité de l'agence.

Heures de classe des élèves du 1^{er} degré par semaine

	Nombre d'heure(s) en français	Nombre d'heure(s) en arabe	Nombre d'heure(s) en anglais	Total horaire élèves
Cycle 1 (MS)	25h00	0	1h00	26h00
Cycle 1 (GS)	24h15	0h45	1h00	26h00
Cycle 2	22h30	2h00	1h30 (2x45mn)	26h00
Cycle 3	22h30	2h00	1h30 (2x45mn)	26h00

Les enseignantes de langues vivantes :

Arabe

- Magda ABOU HAMAR
- Marwa CABLEY
- Ekbal EL FAR
- Anne EL MALT
- Sylvia GABRIEL
- Salma GONEID
- Rabab SALAH
- Raouda ZERAOUI

Anglais

- Naglaa ADEL
- Chloé CHARRON
- Maimouna CHERIF
- Monique LECAIER
- Nehal RAFLA
- Perihane ZADA

Renforcement de la langue française :

Les élèves de l'école qui n'ont pas le français comme langue maternelle peuvent rencontrer des difficultés scolaires.

A partir de la classe de MS, ils sont pris en charge en groupes de besoins par une enseignante, Bassima SAMY, pour le renforcement de la langue française une fois par semaine pendant 45mn.

Les objectifs de ce dispositif ont été modifiés afin de donner la priorité aux élèves des cycles 1 et 2.



Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek Année scolaire 2020 / 2021

7. Bilan de rentrée 2020

La **rentrée** s'est bien passée, tous les postes ont été pourvus (9 nouveaux enseignants).

Les **A.P.C.** ont commencé en septembre pour la maternelle et cette semaine (du 08 au 12 novembre) pour l'élémentaire.

Les **activités périscolaires** n'ont pas commencé à ce jour en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 et des protocoles sanitaires mis en place au sein du Lycée Français du Caire.

8. Protocole sanitaire d'accueil des élèves et du public

Un protocole sanitaire d'accueil des élèves et du public est mis en place depuis la rentrée 2020.

Un renforcement de ce protocole est probable. Il évoluera en fonction de la situation sanitaire locale.

Un CHSCS (Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Communauté Scolaire) s'est réuni le 09 novembre 2020. Cette réunion a permis d'informer les représentants des personnels et des parents d'élèves des modalités de mise en place du protocole sanitaire d'accueil des élèves et du public.

9. Restructuration du site de Maadi

Préqualification des entreprises : les dossiers ont été déposés et six entreprises ont été présélectionnées. Ce dossier a pris du retard en raison de la pandémie due à la covid-19.

Pas de date à fournir compte tenu de la complexité du dossier et l'imbrication des différents intervenants dans le dossier.

L'instruction du permis de construire est en cours.

Mme l'Attachée de Coopération Educative intervient pour préciser que ce sujet fait l'objet de discussions régulières au plus haut niveau entre l'ambassade de France et le ministère égyptien de l'éducation nationale. Elle précise qu'il est vraisemblable que la procédure d'obtention du permis de construire ait été débloquée ces derniers jours.

M. Thierry DAUM intervient au sujet de la partie administrative et technique :

Deux démarches sont menées en même temps pour la rénovation du site de Maadi.

D'une part, une démarche auprès du Ministère de l'Education Egyptien pour que le Proviseur puisse mener à bien les démarches administratives de demande de travaux, d'autre part une étude avec l'AEFE des dossiers de candidatures et renégociation ciblée avec les entreprises ciblées.

Les travaux débiteront lorsque ces deux démarches auront abouti.

10. Le projet d'école 2015-2021

Philippe ANDRIES décline les axes du projet d'école en vigueur actuellement :

Axe 1 : Politique des langues

- Maîtrise de la langue française :
 - Lire et comprendre des textes variés
 - Enrichir son vocabulaire
- Renforcement de la langue du pays hôte :
 - Atteindre un objectif de niveau clairement identifié
 - Initier la pratique des DNL au cycle 3
- Etude de la 3ème langue vivante :



Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek Année scolaire 2020 / 2021

- Atteindre un objectif de niveau clairement identifié

Axe 2 : Mutualisation et coopération

- Education aux sciences :
 - Initiation à la démarche expérimentale
 - Agir dans le sens du développement durable
- Domaine de l'EPS :
 - Développer les habiletés motrices dans un contexte matériel particulier
 - Eduquer à la responsabilité et à l'autonomie

Philippe ANDRIES précise que le projet d'école actuel arrive à son terme. Un travail conséquent sera mené, cette année, pour évaluer le projet d'école actuel et élaborer le nouveau projet d'école. Celui-ci sera intégré au projet d'établissement. Le nouveau projet d'école sera bâti avec l'ensemble de la communauté scolaire. Ce sera un document opérationnel qui permettra d'atteindre les objectifs qui auront été fixés.

M. le Proviseur précise que le calendrier sera très serré : la présentation du projet d'établissement sera faite en février 2021. Les familles et les élèves seront sollicités aussi bien pour le diagnostic que pour l'élaboration du nouveau projet. Ce calendrier est très lié au contexte dû à la crise sanitaire. Il est susceptible de subir quelques modifications.

Philippe ANDRIES explique que de nombreuses actions liées au projet d'école n'ont pas pu commencer en raison du contexte sanitaire et du contexte sécuritaire. Les sorties scolaires ne sont pas encore autorisées.

M. le Proviseur précise que son autorisation préalable est incontournable et qu'au final, c'est le Service de Coopération et d'Action Culturelle qui autorise une sortie pédagogique après avis du chef d'établissement et sous réserve de conditions sanitaires et sécuritaires favorables.

11. Aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Différenciation pédagogique par le maître au sein de la classe.

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

- intégrées dans les horaires de la classe (26H00) en maternelle et au Cycle 3 à Maadi
- dans les classes de CP au CM2 (demande d'autorisation parentale)
 - . le lundi de 13h00 à 14h00 (New Cairo / Cycle 2 pour Maadi)
 - . le dimanche de 13h00 à 14h00 (Zamalek)

PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) élaboré en concertation avec l'équipe éducative (les parents, l'enseignant, la directrice, le principal, l'ATSEM...) et l'élève.

PPS (projet particulier de scolarisation) : Quatre élèves à besoins particuliers scolarisés sont accompagnés par une auxiliaire de vie scolaire. (AVS)

PAP (plan d'accueil personnalisé) : un élève bénéficie d'aménagements particuliers.

PAI (projet d'accueil individualisé) : santé des élèves sur le temps de scolarisation.
Prise en charge des élèves non-francophones

Prise en charge des élèves non-francophones



**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

12. Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Les consignes en cas d'évacuation ALERTE INCENDIE ou BOMBE sont rappelées :

CONSIGNES EN CAS D'EVACUATION ALERTES INCENDIE ou BOMBE

Dès le déclenchement du signal sonore, vous voudrez bien observer les instructions suivantes : **Sirène continue**

1. Fermer les fenêtres, couper l'électricité Prendre la liste des élèves de la classe
 2. Laisser les affaires et quitter sans précipitation la salle de classe en suivant la direction indiquée sur le plan d'évacuation affiché sur la porte de la salle
 3. Quitter la salle en dernier après avoir fermé la porte, mais non à clé.
 4. Suivre les élèves et rejoindre le lieu de rassemblement prévu sur le plan, sans jamais revenir en arrière.
 5. Regrouper les élèves au point de rassemblement et procéder obligatoirement à un appel de contrôle
 6. Signaler immédiatement à l'un des membres de l'équipe de direction présent, tout élève anormalement absent
 7. Faire patienter les élèves dans le calme en attendant des consignes ultérieures pour l'alerte incendie.
 8. Pour l'alerte à la bombe, revenir au point 6 puis suivre les directives du chef de service pour quitter l'enceinte de l'établissement.
 9. Attendre l'autorisation de réintégrer les locaux (alerte incendie sur le point de regroupement intérieur et alerte à la bombe sur le point de regroupement extérieur)
 10. Signaler à l'équipe de direction toute anomalie constatée durant l'exercice en remplissant la fiche individuelle d'observation.
-



**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

Les consignes en cas d'INTRUSION MALVEILLANTE sont également rappelées :

CONSIGNES EN CAS D'INTRUSION MALVEILLANTE

Dès le déclenchement du **signal sonore particulier**, (une deuxième sonnerie va être mise en place) vous voudrez bien observer les instructions suivantes :

1. **Stopper immédiatement vos activités.**
2. **S'enfermer dans le local** où l'on se trouve (portes et fenêtres), à clef si possible. **Retarder l'intrusion** par des obstacles accumulés derrière les portes (tables, chaises, armoires...)
3. **Se rendre invisible** (aucune visibilité de l'extérieur vers l'intérieur) : éteindre les lumières, tirer les rideaux ou les stores.
4. **Eteindre les portables** pour les élèves, mettre en **position silencieux pour l'adulte** référent de la classe. **Rester silencieux.**
5. **Se cacher** dans les espaces possibles, sinon se mettre à plat ventre, s'éloigner des vitres qui peuvent se briser.
6. **Faire patienter les élèves dans le calme** en attendant les consignes ultérieures.
7. **Attendre l'autorisation de reprendre une activité normale** (autorisation donnée par un chef de service de l'établissement).
8. Signaler ultérieurement à l'équipe de direction toute anomalie constatée pendant l'opération

Quatre exercices de sécurité auront lieu sur l'année scolaire :

- *Premier exercice (incendie) :*
parents d'élèves, personnels et enfants prévenus
- *Deuxième exercice (confinement) :*
parents d'élèves, personnels et enfants prévenus
- *Troisième exercice (incendie) :*
inopiné (parents d'élèves, personnels et enfants non prévenus)
- *Quatrième exercice (incendie et alerte à la bombe) :*
parents d'élèves, personnels et enfants prévenus

**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

13. Les dates importantes

Remise des livrets scolaires aux parents pour les élèves des cycles 1, 2 et 3 :

- semaine du 24 au 28 janvier 2021
- semaine du 13 au 17 juin 2021

Des entretiens individuels parents-enseignant-enfant dans le cas des élèves présentant une difficulté seront organisés tout au long de l'année, soit en amont de la remise des livrets soit à la remise des livrets.

Conseil d'école n°2 : Lundi 08 février 2021

Conseil d'école n°3 : mardi 06 avril 2021

Conseil d'école n°4 : mardi 08 juin 2021

Philippe ANDRIES précise qu'un conseil d'école supplémentaire se tiendra cette année du fait de la tenue d'un quatrième conseil d'établissement. Il est important de rassembler plus fréquemment les membres de la communauté scolaire.

M. le Proviseur déclare que les textes prévoient a minima un conseil d'établissement (CE) par trimestre mais l'administration courante du lycée doit être plus fluide pour éviter des délais de décisions trop longs. Il est donc nécessaire de réunir le Conseil d'établissement plus régulièrement avec au moins un quatrième CE (en avril) voire un cinquième en septembre (selon l'actualité). Ces conseils devraient être moins engorgés et un règlement intérieur fixera une durée maximale de séance. Un calendrier prévisionnel des instances sera prochainement communiqué.

Mission dans les établissements AEFÉ d'Egypte d'Anne SIMON, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Abu Dhabi : 10 au 21 janvier 2021 si la situation sanitaire le permet

Missions de Gwennaél PETILLAT, CPAIEN en résidence à Abu Dhabi : dates non déterminées à ce jour.

14. Questions diverses.

Des questions diverses ont été transmises à la direction par les parents d'élèves de l'AFPEC et par les enseignants.

A. Questions des Parents d'élève de l'AFPEC

1. Les actualités en France inquiètent les familles du lycée. Quelles sont les démarches que les trois sites du primaire comptent mettre en œuvre pour renforcer la sécurité ?

M. DAUM déclare que des démarches officielles, en ce qui concerne la sécurité, ont été entreprises auprès de l'Ambassade de France.

Un Comité de Sécurité a eu lieu à l'ambassade de France pendant les vacances d'automne. Une demande a été formulée par l'ambassade de France auprès des autorités égyptiennes afin d'accroître la sûreté de l'établissement. En interne, des agents de sécurité supplémentaires ont été affectés sur des sites du LFC.

M. DAUM explique : Nous n'avons aucune certitude qu'il n'y aura pas d'attentats mais il faut faire preuve de dissuasion.

Concernant la demande de présence de policiers égyptiens, les réponses n'ont pas été identiques selon les sites.

**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

2. Est-il prévu de réaliser des exercices de sécurité par les enseignants et les élèves durant l'année scolaire ?
Question traitée durant le conseil d'école.

3. Le protocole sanitaire / communication

Le protocole sanitaire n'est pas toujours très clair, on parle de 38 de fièvre... par contre l'école demande aux élèves de rentrer à la maison au moindre signe de rhume. Nous proposons juste une communication plus fréquente et précise vu que les parents se plaignent qu'ils ne peuvent pas atteindre l'école par téléphone pour poser ce genre de questions (Zamalek précisément). Faut-il appeler Jessica ? Le médecin ? Les parents de Zamalek ne connaissent pas le médecin scolaire. Quelles sont les démarches pour que l'enfant retourne à l'école après un rhume ?

Philippe ANDRIES fait lecture du message envoyé systématiquement aux parents lors de la prise d'une mesure de mise en isolement d'un élève :

« Le Docteur LOTFALLA, notre médecin scolaire, est en copie de ce message. Contactez le médecin scolaire du LFC, Dr. Iman LOTFALLA, par courriel (medecin@lfcaire.net) afin d'entamer la procédure médicale et administrative

Voici un extrait du protocole sanitaire :

Est considéré comme cas suspect, tout élève ayant de la fièvre et/ou au moins 1 symptôme évocateur¹. → Tout élève identifié comme étant cas suspect est automatiquement isolé à son domicile. → L'élève devra, dans la mesure du possible, suivre les enseignements à distance. Une fiche individuelle de signalement de placement en isolement sera envoyée aux enseignants concernés afin de mettre en place un suivi pédagogique de l'élève durant toute la période de son isolement. Dans tous les cas, le retour à l'école est conditionné par : → Le respect de toutes les étapes par la famille → L'autorisation écrite du médecin scolaire envoyée aux responsables légaux des élèves Etapes à suivre par l'élève à son domicile au moment de sa suspicion En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 à son domicile, la famille doit :

1. Se confiner chez soi et respecter strictement les gestes barrières

2. Contacter le médecin scolaire du LFC, Dr. Iman LOTFALLA, par courriel (medecin@lfcaire.net) afin d'entamer la procédure médicale et administrative

3. Consulter son médecin traitant pour confirmer le diagnostic et traiter le cas selon la gravité (en évaluant le degré de contamination allant d'un degré léger à sévère) Selon le diagnostic du médecin traitant (certificat médical à transmettre au médecin scolaire) et l'analyse du médecin scolaire, le médecin scolaire jugera de la pertinence d'effectuer un test de dépistage. Si le médecin scolaire estime non pertinent la réalisation d'un test de dépistage, les étapes 4 et 5 ne sont pas à suivre.

4. Effectuer un test de dépistage à la Covid-19 (PCR, scanner des poumons) dans un laboratoire qui communique les résultats à l'écrit. > Si la famille refuse d'effectuer un test de dépistage à son enfant, l'élève sera automatiquement placé en isolement à son domicile par précaution pendant les 14 jours suivant l'apparition des premiers symptômes (dans ce cas, ne pas effectuer l'étape 5). 5. Envoyer les résultats du test de dépistage Covid-19 dès réception de ces derniers au médecin scolaire → En cas de test positif : retour à l'école 14 jours après l'apparition des premiers symptômes ou 3 jours après la disparition des symptômes si ceux-ci durent plus de 2 semaines (se référer à la fiche 3 « FPE3 : gestion des cas confirmés ») → En cas de test négatif : retour à l'établissement 3 jours après l'arrêt des symptômes

**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

[1] *Symptômes évocateurs : fièvre (température corporelle au-dessus de 38°C), maux de gorge, maux de tête, éternuements, courbatures, toux sèche, diarrhée, nausée, maux de ventre, anosmie et agueusie (perte de la sensation de l'odorat et du goût), gêne respiratoire (pour les cas sévères).*

· *Le COVID et les vacances. Nous suggérons que vous demandiez aux parents de communiquer au LFC s'il y'a des parents ou des élèves qui ont le COVID pendant les vacances. Avant la rentrée nous vous demandons de rappeler les parents du protocole. »*

M. le Proviseur précise que toutes ces questions font l'objet d'une FAQ et de fiches pratiques qui sont disponibles sur le site du Lycée depuis mi-septembre. Tout est transparent et disponible.

Un représentant élu des parents d'élèves prend la parole et explique que 38°C est déjà une température élevée. Il estime que c'est le signe d'un état fébrile et que l'élève doit rentrer à la maison. 37,5°C serait plus acceptable. Il faut faire attention aux confusions entre un rhume et la Covid19.

Un autre représentant élu des parents d'élèves prend la parole pour dire que lors de la première commission d'hygiène à la rentrée, il avait été précisé que la norme en Egypte était du 37,5°C.

M. le Proviseur répond que l'on applique la norme française et que l'on prend en compte d'autres symptômes évocateurs de la Covid19 que celui de la température. Avec une température de 37,5°C la marge d'erreur de mesure rend la décision d'isolement à domicile très aléatoire.

Un autre représentant élu des parents d'élèves prend la parole pour dire qu'en France les enfants et les enseignants portent un masque, que tout le monde doit se laver les mains et respecter les distances. Toutes les salles doivent être aérées.

Un enseignant explique que beaucoup d'enfants de maternelle sont actuellement malades. Ce n'est pas la Covid-19 mais seul un test peut le déterminer. Il y a des parents qui ne respectent pas le protocole sanitaire et qui envoient leurs enfants à l'école avec des symptômes. Dans ce cas, nous sommes obligés de les isoler des autres élèves.

M. le Proviseur reprend la parole.

Il déclare qu'il ne s'agit pas, durant ce conseil, de débattre de la norme à suivre. Le lycée suit les normes françaises aussi bien sur le plan pédagogique que sur le plan sanitaire.

Nous sommes conscients qu'il faut y apporter quelques adaptations liées aux conditions locales. M. le Proviseur regrette que tout le monde s'improvise « médecin », « professeur » ou « proviseur » et précise que chacun doit rester dans son rôle et faire confiance aux professionnels.

4. Le covid continue à se répandre en Égypte. Est-ce que le lycée prévoit un renforcement du protocole sanitaire, afin de faire face à une seconde vague possible durant l'hiver ?

Le Proviseur :

Le renforcement, en France, du protocole sanitaire est lié à l'évolution de la crise sanitaire. Un point nouveau concerne le port du masque pour les élèves de l'élémentaire. Nous sommes en Egypte dans un contexte sensiblement différent. Nous savons qu'une deuxième vague importante se profile et qu'il faut s'y préparer. On devra certainement adopter un protocole renforcé. Les équipes enseignantes doivent préparer les élèves, âgés de six ans et plus, au port du masque. On ne doit pas dramatiser et tout doit se dérouler en douceur.

La question d'un retour au mode d'enseignement en hybride risque de se poser. Deux grandes stratégies sont adoptées, en France, par les chefs d'établissement, et respectent les deux contraintes suivantes : les élèves de

Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek Année scolaire 2020 / 2021

lycée doivent venir en présentiel de façon alternée et doivent bénéficier d'au moins 50% du temps scolaire à l'école

2 modes hybrides peuvent être proposés :

- Une alternance de 2 groupes de la même classe (Classe divisée en 2 groupes)
- Une alternance de classe (Maintien du groupe classe en entier).

Une alternance de 2 groupes de la même classe permet de diviser par deux la charge virale et ce, quelque soient les espaces disponibles. Ce mode d'accueil génère davantage de difficultés pédagogiques.

Une alternance de classe est plus simple dans sa gestion pédagogique mais on n'amointrit pas la charge virale au sein de la salle de classe, seuls les espaces périscolaires (couloirs, toilettes, transport, etc.) disposent d'une charge virale sensiblement plus faible.

Les équipes pédagogiques auront à se déterminer très rapidement au sujet de la stratégie d'accueil à mettre en œuvre.

Philippe ANDRIES :

Par expérience, l'on sait que l'accueil en demi-classe est plus efficient dans le 1^{er} degré. Les temps d'apprentissage sont réalisés en classe avec un nombre plus réduit d'élèves et donc avec une plus grande efficacité. Le travail de systématisation, de mémorisation, d'écriture et de recherche est réalisé, en autonomie, à la maison.

5. **A Zamalek, les classes sont désinfectées 2 fois par jour, par contre dans la classe de langue, les élèves de différentes classes y sont sans nettoyage entre les cours.**

M. DAUM répond que sur tous les sites, les salles de langue, la BCD et le CDI sont nettoyés deux fois par jour. Il précise que les cas de Covid-19 ne sont pas des cas qui se sont déclarés dans l'établissement.

M. le Proviseur reprend en disant qu'il n'y a aucun cas de Covid-19 chez les élèves du 1^{er} degré. Des contaminations ont été constatées en classes de Première et de Terminale. Ce sont des contaminations au sein de la famille ou consécutives à des rassemblements festifs.

Philippe ANDRIES intervient en précisant qu'il faut être vigilant en ce qui concerne les fêtes d'anniversaire. Il précise qu'il existe une feuille de route comportant 17 points de vérification de la bonne application du protocole sanitaire d'entretien des locaux. Ce contrôle est réalisé chaque semaine par les coordinatrices des sites et les directeurs.

Une enseignante de langue de Maadi précise que toutes les salles de langue sont désinfectées à chaque changement de groupe d'élèves. Elle remercie l'agent d'entretien pour cet extraordinaire travail.

Un parent de Zamalek : Une reconnaissance des efforts réalisés en matière d'entretien est réelle mais le protocole n'est pas encore assez strict. Des parents d'élèves sont en contact avec les agents de Zamalek pour contrôler le travail effectué. Il faut faire beaucoup plus en la matière.

M. le proviseur reprend la parole et précise qu'il faut sans doute communiquer davantage auprès des familles mais il précise aussi que chacun doit demeurer dans son domaine de compétence et que c'est à l'administration du LFC de contrôler la stricte application du protocole sanitaire. Il faut arrêter la psychose liée aux risques de contamination au sein de l'école. Les mesures mises en place au LFC sont bien plus strictes que ce que tout à chacun nous observons en dehors de l'école.

**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

6. Est-il prévu d'avoir des cours à distance pour les enfants atteints par le virus et qui seraient dans l'obligation de rester gardés à domicile ? Pour aussi encourager les familles à la transparence.

Parents d'Elèves : Les familles ne savent pas ce qui va se passer à la maison pour les enfants. Quel est le protocole pédagogique ?

Le Proviseur explique qu'il y a deux approches : une approche collective et une approche individuelle. Les enseignants sont confrontés à un réel défi depuis la rentrée. Ils doivent faire leur métier au quotidien et gérer, en plus, de nouvelles situation liées à l'isolement des élèves à domicile . Des moyens humains supplémentaires sont envisagés afin d'aider les enseignants. Un énorme travail est réalisé par l'administration au niveau des opérations de tracing et de la communication. De plus, pour palier à l'absentéisme des enseignants, il faut recruter des enseignants supplémentaires. Nous sommes également confrontés à des réactions individualistes de certaines familles qui ne facilitent pas notre travail.

Un enseignant précise qu'habituellement, quand un élève est malade, on ne donne pas de devoirs.

Un enseignant reprend : Quand un élève est placé en isolement, il y a une continuité pédagogique mise en place. Depuis le rentrée scolaire, une organisation pédagogique existe permettant d'assurer la continuité pédagogique.

Les Parents d'élèves reprennent et déclarent que beaucoup de parents ne savent pas utiliser Skolengo.

Le Proviseur répond : La partie « grand public » de Skolengo est opérationnelle mais, les comptes personnels de cette plateforme ne sont pas encore utilisés par les parents d'élèves. Il est prévu de renforcer l'information auprès des familles. Plus les familles seront informées, plus elles seront rassurées.

Un enseignant déclare : En maternelle, beaucoup d'enfants sont placés en isolement à la maison. Les parents viennent chercher le travail de leurs enfants comme d'habitude. En temps normal, le travail n'est pas envoyé pour les enfants malades et, lorsqu'ils reprennent la classe, celui-ci est rattrapé. L'inquiétude des familles est liée au vécu durant le temps de confinement total.

7. Le port d'une visière pourrait-il être accepté ?

Philippe ANDRIES répond que le port d'une visière n'est pas aussi efficace que celui d'un masque : il faut la visière plus le masque pour une bonne protection. De plus, cela présente des risques de blessure.

8. Retour sur les éventuels retards des élèves en lien avec la période de continuité pédagogique à distance de l'an dernier. Des retards ont-ils été observés par les enseignants ? Spécifiquement pour l'apprentissage de la lecture, le niveau de français, d'anglais ou d'arabe.

Philippe ANDRIES répond que depuis la rentrée les apprentissages se déroulent normalement. L'année dernière, nous étions dans la continuité pédagogique et cela a eu pour effet de réduire les apprentissages. Depuis la rentrée, les enseignants ont veillé à retravailler les compétences qui étaient encore mal maîtrisées par les élèves.

9. Une bibliothécaire à Zamalek et NC

Après le départ de Mervat de Zamalek et New Cairo, il n'y a pas eu de remplaçante. Il y a une bibliothécaire uniquement à Maadi. Nous avons besoin de pousser les enfants à lire. Il n'y a que Jessica à Zamalek et Hala à New Cairo et elles n'ont pas le temps pour les livres / commandes / retours et BCD avec tout leur travail. Maintenant encore plus pendant la pandémie s'ajoute : téléphones fréquents, appeler les parents des absents, veiller à ce que l'école soit désinfectée, etc...

**Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek
Année scolaire 2020 / 2021**

M. le Proviseur répond que le LFC est tenu de suivre les normes françaises : dans les écoles, le poste de bibliothécaire n'existe pas. De plus, nous sommes tenus de respecter le plafond des emplois.

Si le besoin d'employer, ponctuellement, des personnes supplémentaires se fait sentir pour soulager les équipes des effets collatéraux de la pandémie, des vacataires pourraient être recrutés.

10. La cour de zamalek / de New Cairo n'a aucun jeu. L'aire de jeu a été enlevée de la cour et pas remplacée. Y a-t-il des nouvelles ? Peut-on installer une marelle ? Basket ? Foot ? (New Cairo a basket et but mais Zamalek pas encore)

Philippe ANDRIES répond que deux cages de but et deux paniers de basket ont été installés à New Cairo. Deux paniers de basket viennent juste d'être installés à Zamalek.

M. Daum Thierry prend la parole et déclare que les jeux de cour sont bien arrivés en Egypte et ce, depuis plusieurs mois. Le dédouanement est complexe car les autorités locales ne considèrent pas ces items comme du matériel pédagogique.

Un parent d'élève demande si l'on ne peut pas solliciter les services de l'ambassade de France pour faire accélérer la procédure et régler ce problème.

M. DAUM Thierry répond que toutes les commandes du LFC sont traitées par les services de l'Ambassade. Mme l'Attachée de Coopération Educative précise que la situation risque de n'évoluer que très lentement car la marge de manœuvre est très étroite si le blocage émane des services des douanes.

M. le Proviseur propose, compte-tenu de l'heure, de mettre fin au conseil d'école et de répondre, par écrit aux questions n'ayant pas été traitées. Les réponses écrites seront transmises aux Présidents des deux associations de parents d'élèves.

Il n'y a pas d'opposition.

La séance est levée à 18h15

Réponses aux questions n'ayant pas été traitées lors du conseil d'école

La langue Française

Un renforcement de la langue française pendant les récréations.

Un encouragement pour bibliothèque. Lire lire lire. On revient sur le point de la bibliothécaire.

Nous ne disposons plus de personnes volontaires du Service Civique. Il n'y a pas de personnels pouvant réaliser un renforcement de la langue française durant les récréations.

Langue Arabe / Anglais – New Cairo

La division des groupes est-elle basée par niveau ?

Les enseignants de langue anglaise, du site de New Cairo, ont procédé, en ce début d'année scolaire, à des évaluations communes au sein de leurs groupes d'élèves. Certains élèves ont changé de groupe en fonction de leur niveau de maîtrise des compétences attendues.

Des cours de vie dès la MS

Une introduction de cours de vie dès la MS. (Vie sociale à l'école, harcèlement, le corps, les jeux vidéos...). Si ce genre de thèmes est déjà inclus dans le programme, trouver un moyen de le communiquer aux parents.



Ecole sites Maadi – New Cairo – Zamalek Année scolaire 2020 / 2021

Dès la maternelle, le vivre ensemble est travaillé. Cela fait partie de l'enseignement moral et civique qui s'appuie sur l'ensemble des disciplines scolaires. De nombreuses situations de classe sont l'occasion de vivre cet enseignement, y compris en maternelle. Les programmes d'Enseignement Moral et Civique de 2015 sont organisés en 4 axes liés entre eux, sans qu'aucun ne soit prépondérant par rapport à l'autre :

- culture de la sensibilité
- culture du droit et de la règle
- culture du jugement
- culture de l'engagement.

Un parcours citoyen est organisé dès la maternelle en transposant les dimensions de l'Enseignement Moral et Civique au C1 à partir de ces quatre axes, dans le cadre du « devenir élève ».

Mission Alizée à partir du CE2

Les missions Alizées ont vendu leurs produits à Zamalek et NC. Pourquoi ne pas inclure les Ce2-CM2 dans ces projets ?

Il est tout à fait possible d'y inclure les élèves de cycle 3. Les élèves des trois sites du primaire participent aux activités du Club Vert.

Les toilettes des maternelles

New Cairo : les toilettes sont toujours sales. Peut-être un manque de personnel ?

Nous sommes extrêmement vigilants et nous le sommes encore plus depuis la mise en place du protocole sanitaire d'accueil des élèves et du public. La propreté des sanitaires est vérifiée au quotidien et la propreté de ceux-ci a toujours été constatée.

Concernant la remarque portant sur le personnel, le plafond des emplois ne permet pas le recrutement d'un agent supplémentaire.

B. Questions des Enseignants du 1^{er} degré

Pourquoi continuer à mettre le wifi à l'école ?

Sur le site de Maadi, la bande passante du réseau internet câblé n'est pas suffisante pour permettre les activités pédagogiques nécessitant une connexion de l'ensemble des classes.

Les routeurs fonctionnant en wifi qui ont été installés pour le télé-enseignement en mode distanciel ou hybride, sont toujours utilisés dans le mode présentiel à 100% car ils permettent d'améliorer la bande passante de l'établissement et le déroulement de toutes les activités pédagogiques utilisant une connexion internet.

La Secrétaire- Adjointe, Marie-Eve VASLIN

Le Président, Philippe ANDRIES



Le Secrétaire, Philippe ANDRIES



Le Proviseur, Frédéric BROMONT

